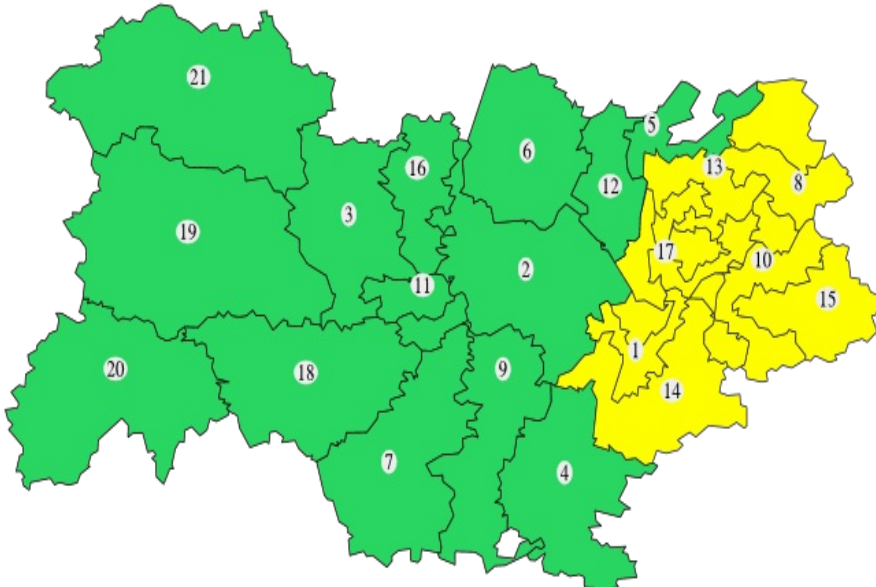


>> Vigilances



	Bassins d'air concernés par une vigilance	Polluant en cause	Prévision de seuil dépassé
13	Zone Alpine Haute-Savoie	PM10	50
8	Vallée de l'Arve	PM10	50
15	Zone Alpine Savoie	PM10	50
10	Vallée Maurienne Tarentaise	PM10	50
17	Zone urbaine des Pays de Savoie	PM10	50
14	Zone Alpine Isère	PM10	50
1	Bassin Grenoblois	PM10	50

■	Pas de vigilance particulière
■	Vigilance jaune Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information
■	Vigilance orange Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1
■	Vigilance rouge Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Samedi 21 mai, une masse d'air chargée de particules désertiques survole la région. Ce matin, les concentrations en particules PM10 sont peu élevées mais pourraient augmenter en cours de journée. Le seuil d'information et de recommandation fixé à 50 µg/m³ (en moyenne sur 24 heures) ne devrait pas être franchi.

Dimanche 22 mai, les modèles de prévision prévoient une augmentation des concentrations de particules PM10 sur la partie alpine de la région à cause des retombées de ces poussières désertiques. Le seuil d'information et de recommandation fixé à 50 µg/m³ pourrait être franchi sur la zone alpine du territoire. Une vigilance jaune est donc activée sur les bassins d'air de la zone alpine Savoie, la vallée de l'Arve, la zone alpine Haute-Savoie, la zone urbaine des pays de Savoie, les vallées de Maurienne et Tarentaise, la zone alpine Isère et le Bassin Grenoblois.

Lundi 23 mai, les concentrations en particules PM10 devraient baisser et la situation devrait s'améliorer.

Merci de consulter la préfecture de votre département pour connaître les recommandations à suivre et les éventuelles actions obligatoires de réduction des émissions.

Prochain bulletin demain dimanche 22 mai à 13h30.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type mixte**

» Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Limitez les activités physiques intenses



Eloignez vos enfants de la pollution automobile



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

» Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Évitez d'utiliser des pesticides dans vos jardins



Évitez de brûler vos déchets verts



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes